

EB-2012-0137

# AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE SUR UNE MODIFICATION DES TARIFS DE DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

**Hydro One Remote Communities Inc.** 

Hydro One Remote Communities Inc. (« Remotes ») a déposé auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») une requête en vue de hausser ses tarifs de livraison à compter du 1er mai 2013. La requête a été déposée le 19 septembre 2012, en vertu de l'article 78 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») L.O .1998, chap. 15 (annexe B). Remotes a terminé le dépôt des preuves additionnelles le 12 novembre 2012. La Commission a assigné à la requête le numéro de dossier EB-2012-0137.

Si la requête est acceptée telle qu'elle a été soumise, le coût de l'électricité pour tous les clients de Remotes devrait augmenter d'environ 3,5 %. La facture mensuelle pour un client résidentiel typique consommant 1 000 kWh par mois devrait donc augmenter d'environ 3,06 \$. Dans le cas d'un client des services généraux consommant 2 000 kWh par mois, elle devrait augmenter d'environ 6,69 \$.

Pour de plus amples renseignements sur les tarifs de l'électricité, nous vous invitons à consulter la page des consommateurs sur le site Web de la Commission, à l'adresse : www.ontarioenergyboard.ca.

#### Comment consulter un exemplaire de la requête de Remotes

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page des consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2012-0137 dans la zone « Trouver une requête ». Un exemplaire de la requête peut également être consulté aux bureaux d'Hydro One Networks aux adresses indiquées cidessous, ainsi que sur le site web de l'entreprise à l'adresse suivante : www.HydroOne.com.

#### Audience orale ou écrite

La requête sera traitée par voie d'audience orale ou écrite. La voie choisie sera déterminée ultérieurement.

## **Comment participer**

#### Lettres de commentaires

Si vous souhaitez faire part de votre opinion sur l'affaire aux membres de la Commission, vous devez envoyer une lettre de commentaires par écrit à la Commission au plus tard 30 jours après la date de publication du présent avis ou la date de la signification de celui-ci, le cas échéant. Un exemplaire complet de votre lettre de commentaires, comprenant votre nom, vos coordonnées et le contenu de votre lettre, sera transmis à Hydro One Remote Communities Inc. ainsi qu'aux membres de la Commission.

## Participer en tant qu'observateur

Si vous ne souhaitez pas participer activement à la présente affaire, mais que vous désirez recevoir les documents publiés par la Commission, vous pouvez obtenir le statut d'observateur. Vous devez en présenter la demande auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la date de publication du présent avis ou la date de la signification de celui-ci, le cas échéant.

# Renseignements personnels contenus dans les lettres de commentaires et les demandes d'obtention du statut d'observateur.

Toutes les lettres de commentaires ou les demandes d'obtention du statut d'observateur seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission et sur son site Web. Avant de verser les lettres au dossier public, la Commission retire toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. celles qui ne sont pas reliées à une entreprise) contenues dans les lettres (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel de la personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de la lettre feront partie du dossier public. Veuillez faire parvenir votre demande au Secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous et indiquer le numéro de dossier **EB-2012-0137** dans l'en-tête de votre lettre.

#### Participer en tant qu'intervenant

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (c.-à-d. présenter des questions, des arguments), vous pouvez demander à obtenir le statut d'intervenant. Pour cela,

vous devez en faire la demande auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la publication du présent avis ou la date de la signification de celui-ci, le cas échéant. Les directives indiquant comment obtenir le statut d'intervenant sont accessibles sur le site Web de la Commission à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca/participate.

Tous les documents que vous déposez auprès de la Commission, notamment votre nom et vos coordonnées, seront versés au dossier public. Ils pourront être consultés aux bureaux de la Commission et sur son site Web.

Si vous n'avez pas d'accès internet et que vous souhaitez savoir comment participer à l'audience ou obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la Commission au 1-888-632-2727.

#### **IMPORTANT**

SI, CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'INSTANCE, LA COMMISSION PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.

#### La Commission

Commission de l'énergie de l'Ontario C.P. 2319 2300, rue Yonge, 27e étage

Toronto ON M4P 1E4

À l'attention de : Secrétaire de la Commission

Dépôts:

www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/ Courriel: boardsec@ontarioenergyboard.ca

#### Le requérant

Hydro One Remote Communities Inc. 483 rue Bay, 8<sup>e</sup> étage, tour sud Toronto ON M5G 2P5

À l'attention de : M. Jamie Waller

Courriel: regulatory@HydroOne.com

Tél.: 416-345-6482

Télécopieur : 416-345-5866

### Avocat des requérants

Tél.: 1-888-632-6273 (sans frais)

Téléc.: 416-440-7656

M. Michael Engelberg Avocat général adjoint Hydro One Networks Inc. 15<sup>e</sup> étage, tour nord 483 rue Bay Toronto ON M5G 2P5

Tél.: 416-345-6305 Téléc.: 416-345-6972

Courriel: mengelberg@HydroOne.com

Fait à Toronto, le 22 janvier 2013

# COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli Secrétaire de la Commission